



Communiqué de presse

Bruxelles, 10 mai 2022 – 17.45 heures

KBC Assurances informe proactivement 140 entreprises clientes qu'elles ont pu être victimes de vulnérabilités dans le système d'un prestataire de services externe.

Lors d'une surveillance régulière, KBC Assurances a découvert une vulnérabilité dans les systèmes informatiques d'un prestataire de services externe. Ce prestataire de services externe permet aux entreprises clientes de KBC d'enregistrer les accidents du travail et d'y héberger une partie de leur administration du personnel.

KBC Assurances souligne que les systèmes du prestataire de services externe sont techniquement complètement isolés des systèmes informatiques propres à KBC.

Après la première détection, KBC Assurances a immédiatement demandé au prestataire de services externe de désactiver l'application.

KBC Assurances a également activé une méthode de travail alternative non-numérique afin que les entreprises puissent continuer à enregistrer leurs accidents du travail correctement et dans les délais prévus. KBC Assurances présente ses excuses aux clients concernés pour les désagréments occasionnés par l'indisponibilité de l'application numérique.

Une déclaration numérique des accidents du travail ne sera réactivée que lorsque KBC Assurances aura suffisamment de garanties qu'une telle déclaration numérique puisse être utilisée en toute sécurité. KBC Assurances s'engage à tenir informés les clients concernés.

KBC Assurances en a immédiatement informé les 140 entreprises clientes qui utilisent cette application et leur a demandé d'informer leur membre du personnel qui ont déclaré un accident du travail.

KBC Assurances a également signalé l'incident aux autorités compétentes après sa détection.

KBC Assurances a immédiatement lancé une enquête approfondie en collaboration avec le prestataire de services externe et des experts externes en cybersécurité, aidé par des experts en cybersécurité de KBC. Cette enquête approfondie a montré qu'il est possible qu'un tiers, via la vulnérabilité du système du prestataire de services externe, ait eu un accès non autorisé à certaines déclarations d'accidents du travail.

Toutefois, jusqu'à présent, KBC Assurances n'a aucune indication selon laquelle des données auraient effectivement été copiées, extraites et/ou utilisées.

La sécurité et la confidentialité des données sont toujours considérées comme une priorité absolue chez KBC. C'est pourquoi KBC indique explicitement dans les contrats avec ses fournisseurs et prestataires de services externes qu'ils doivent appliquer ces mêmes normes élevées afin que les informations qui leur sont confiées soient sécurisées.

KBC Assurances prend cet incident très au sérieux et regrette que cela concerne des informations personnelles.

Afin de ne pas compromettre la suite de l'enquête, KBC Assurances s'abstient de donner plus de détails.

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur Communication Corporate/
Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service presse

Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer
Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé
Tél. 02 429 85 44 Sofie Spiessens
pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com
Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group
Restez au courant de nos [solutions innovantes](#)
